

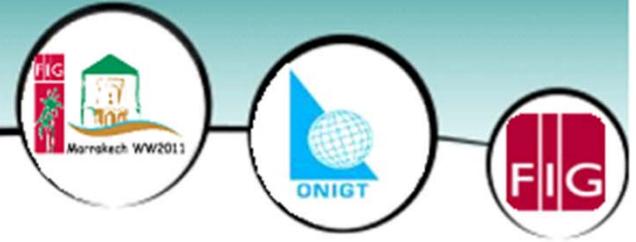
Dr Abdelwahed IDRISSE
Mr Hamid MOUATASSIM



20 Mai 2011

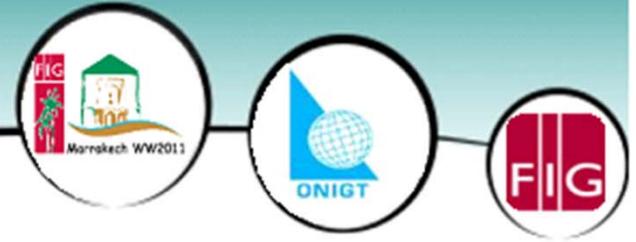


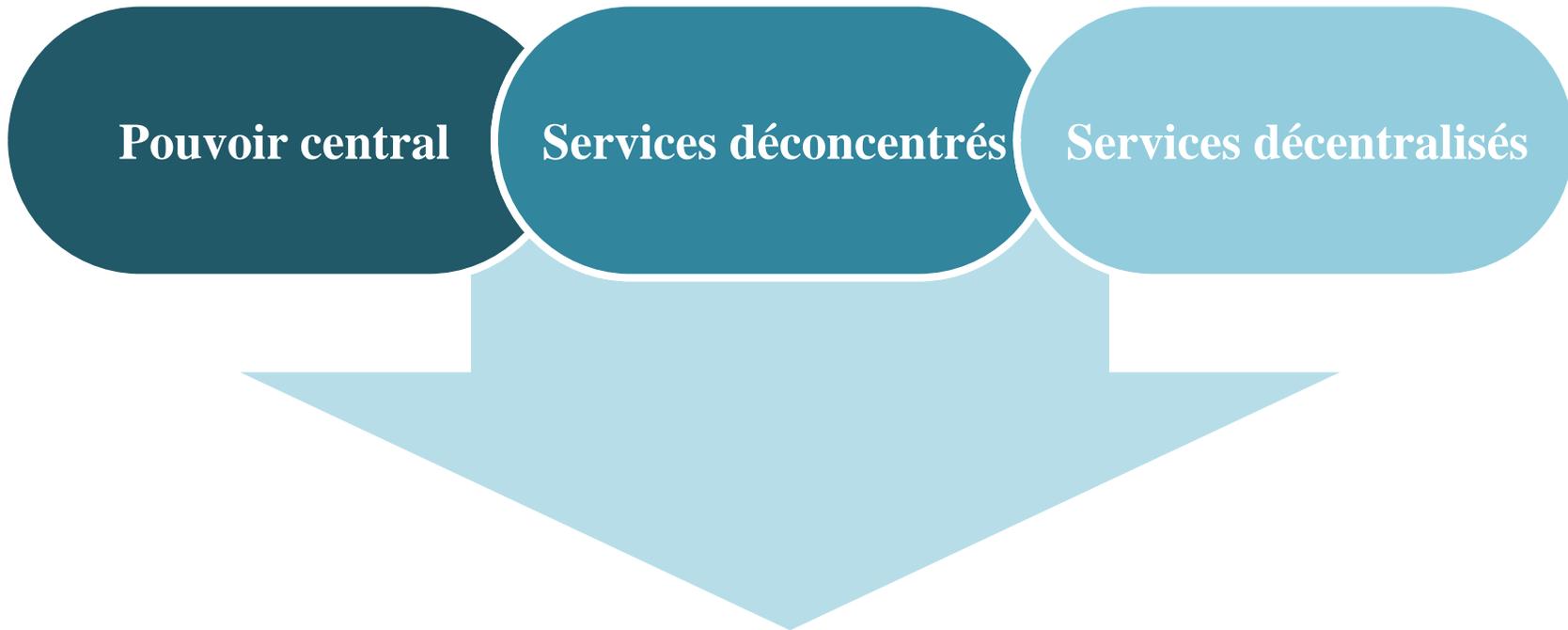
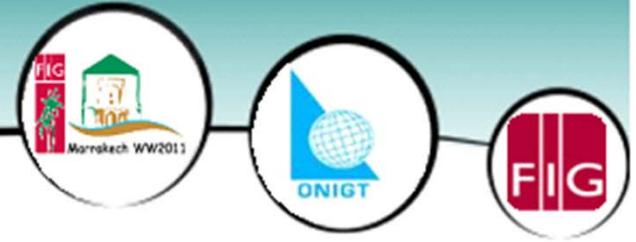
- Pouvoir central
- *Services déconcentrés*
- Selon les lois en vigueur
- *Services décentralisés*
- Dans le projet du code d'urbanisme



◆ L'urbanisme implique une représentation plurielle de l'espace urbain.

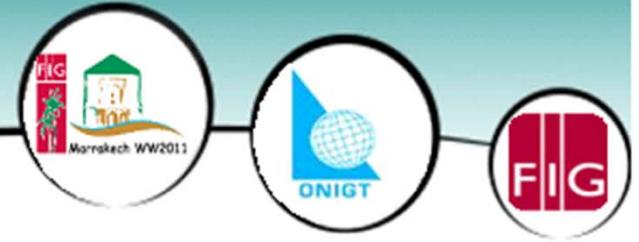
◆ Acteurs multiples: chacun a des critères, des objectifs, et des intérêts





**Vicissitudes du système administratif au Maroc
entre la centralisation, la déconcentration et la décentralisation**

MODES D'ACTION DES ACTEURS PUBLICS : POUVOIR CENTRAL



Aménagement

Acteur prédominant.

Attributions

Larges et spécifiques

Décision royale

Ne peuvent faire l'objet ni de contrôle ni critiques.

L'autorité suprême du pays ne suffit pas pour redresser l'action publique et clarifier les responsabilités de chaque

acteur en matière d'urbanisme

Pouvoir de nomination

Par décret, il désigne les gouverneurs, inspecteurs régionaux, directeurs des agences urbaines .

Discours royaux

Acteur en matière d'orientation et de direction de l'action publique.

MODES D'ACTION DES ACTEURS PUBLICS : POUVOIR CENTRAL

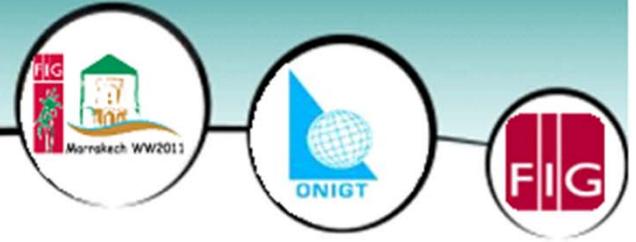


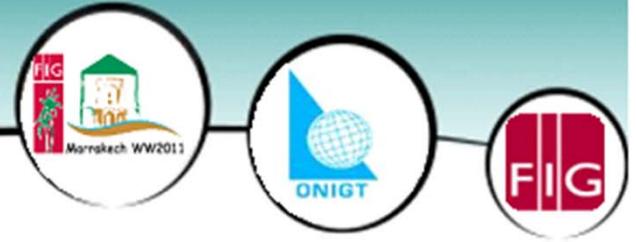
Schéma directeur AU

- Détient un pouvoir discrétionnaire dans la prise d'initiative bien que cette disposition est assortie de l'expression « avec participation » des collectivités locales ou des commune concernées.
- Le projet de SDAU est examiné et arrêté par un comité central présidé par le département ministériel chargé de l'urbanisme.
- L'élaboration du SDAU est centralisée, et n'est pas portée à la connaissance du public

Plan d'aménagement

- Le PA doit respecter les dispositions du SDAU .
- Les procédures en vigueur incarnent une centralisation ; estompée sans doute par l'effort visant à améliorer la déconcentration

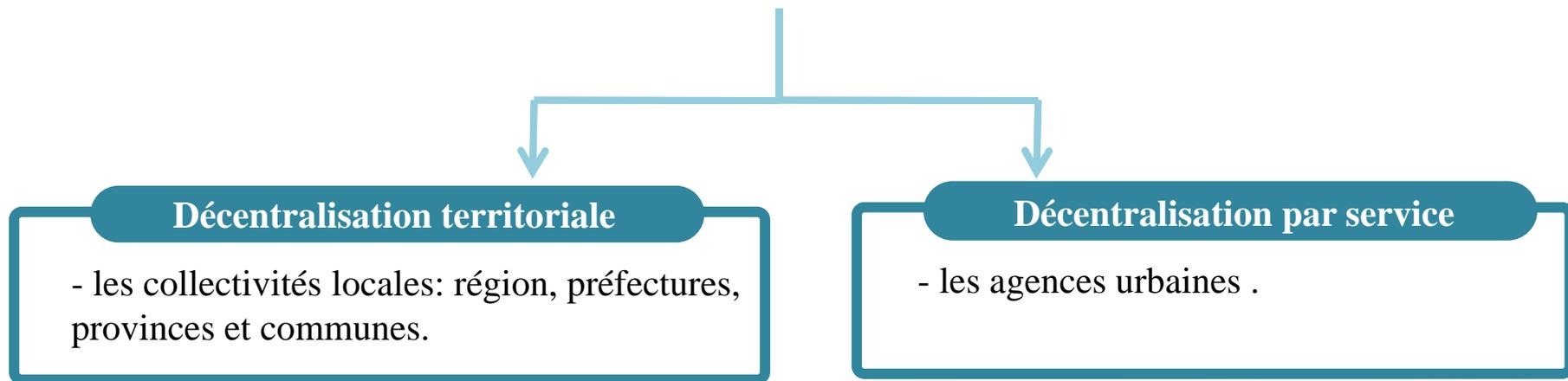
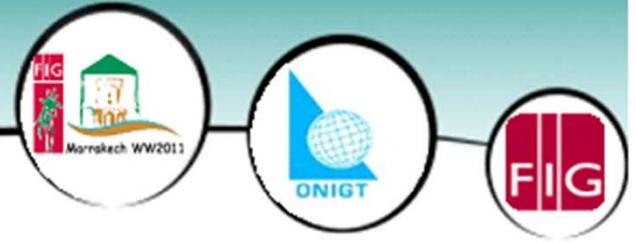
MODES D'ACTION DES ACTEURS PUBLICS : SERVICES DÉCONCENTRÉS

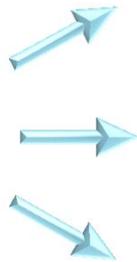


Les plus éminents

- Province ou la préfecture.
- L'inspection régionale de l'habitat, de l'urbanisme et du développement de l'espace
- Délégations ministérielles

MODES D'ACTION DES ACTEURS PUBLICS : SERVICES DÉCENTRALISÉS



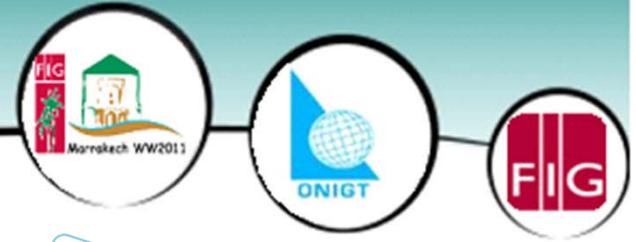


L'institution royale détient un pouvoir élargi

Multitude d'acteur intervenant en matières d'urbanisme

L'espace est conditionné par des mécanismes de décision non suffisamment ouverts sur le public





POUVOIR AUTOCRATIQUE

Consultation

Information

Concertation

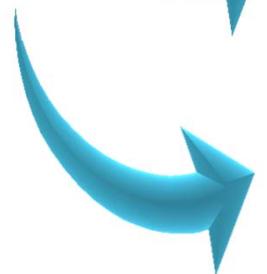
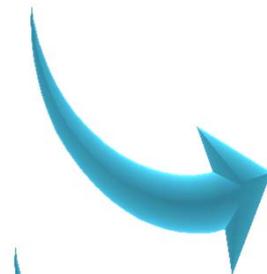
POUVOIR DEMOCRATIQUE

Négociation

MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISION EN URBANISME : LOIS EN VIGUEUR



- ◆ L'information géographique et socio économique est rarement vulgarisé au grand public.
- ◆ Le citoyen est la partie absente dans le processus de concertation et de décision.
- ◆ La procédure est basée sur la consultation et non sur la concertation.

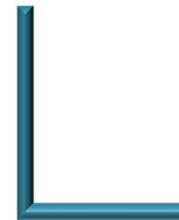


La loi prévoit une enquête publique dans le processus de la confection des documents d'urbanisme.

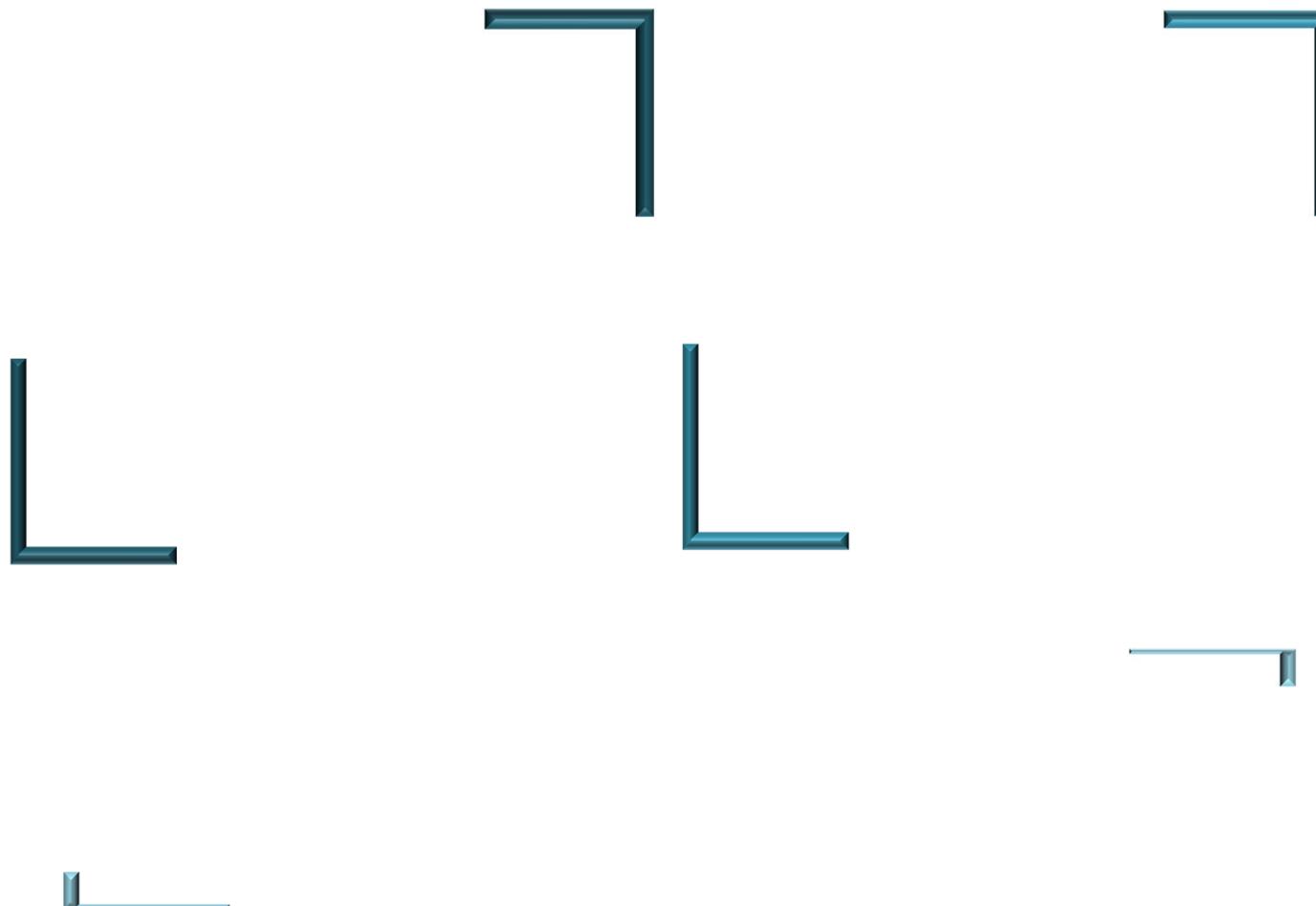


Cette concertation revêt un caractère d'illusion.

MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISION EN URBANISME : PROJET DU CODE DE L'URBANISME



MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISION EN URBANISME : PROJET DU CODE DE L'URBANISME





- Le projet de code de l'urbanisme serait la prémisse d'un urbanisme participatif
- L'Etat ne serait plus le seul décideur en matière de conception de l'espace.
- Il semblerait que les élus auraient le rôle déterminant dans le processus d'élaboration du document d'urbanisme.
- Grace à la nouvelle configuration, la commune serait érigée au rang du codécideur..

Dr Abdelwahed IDRISSE
Mr Hamid MOUATASSIM



20 Mai 2011